



Mission de l'Organisation des Nations Unies  
pour la Stabilisation en République  
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization  
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN MAI 2018

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

En mai 2018, le BCNUDH a documenté 690 violations des droits de l'homme en RDC, soit une hausse importante par rapport aux 493 violations documentées en avril 2018. Cette hausse reflète essentiellement l'augmentation des violations commises par les agents de l'Etat (+25%) et en particulier de militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans les provinces en conflit (+63%), ainsi que des violations liées à des restrictions de l'espace démocratique, qui ont doublé ce mois-ci. Les agents de l'Etat sont responsables de près de 68% des violations documentées sur tout le territoire, tandis que près de 32% ont été perpétrées par les groupes armés. Bien que le nombre total de victimes d'exécutions extrajudiciaires par des agents de l'Etat (25 victimes, dont trois femmes) et d'exécutions sommaires par des groupes armés (34 victimes, dont 17 femmes) soit encore en baisse ce mois-ci, il demeure préoccupant.

Près de 78% des violations ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (537 violations), entraînant la mort d'au moins 109 civils, dont 19 femmes. Si la proportion de ces violations reste stable, il convient de noter la forte augmentation du nombre total par rapport au mois précédent (+36%). Ce mois-ci, les agents de l'Etat ont commis plus de violations dans les zones en conflit (60%) que les combattants des groupes armés (40%), avec comme principaux responsables les militaires des FARDC (37%), tandis que les combattants de divers groupes Maï-Maï restent les premiers auteurs parmi les groupes armés (7%). Plus de la moitié de ces violations a été documentée dans la province du Nord-Kivu (273 violations), qui reste la plus affectée, suivie de l'Ituri (66 violations) et du Sud-Kivu (51 violations). Le nombre élevé de victimes de violences sexuelles liées au conflit (32 femmes, un homme et 27 filles) reste une préoccupation majeure.

Dans les provinces non affectées par le conflit, 153 violations des droits de l'homme ont été documentées, soit une hausse de 50% par rapport au mois d'avril 2018. Toutes ces violations sauf une sont imputables à des agents de l'Etat, dont les deux tiers attribuables à des agents de la Police nationale congolaise (PNC) (103 violations) et 14% à des militaires des FARDC. À l'instar des mois précédents, la majorité des violations commises dans ces provinces a été enregistrée à Kinshasa (44 violations) et dans les provinces du Kongo Central et du Haut-Katanga (39 violations chacune).

En mai 2018, le BCNUDH a documenté 123 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit plus du double par rapport au mois précédent (57 violations). Le nombre total de ces violations documentées depuis le début de l'année 2018 s'élève à 440 violations, en augmentation de 26% par rapport à la même période en 2017. Les principaux auteurs présumés de ces violations demeurent ce mois-ci, les agents de la PNC (46%), suivis des militaires des FARDC (18%), et ont touché principalement les provinces du

Nord-Kivu (31 violations) et du Haut-Katanga (18 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté et à la sécurité de la personne (36 violations chacune). Les membres d'organisations de la société civile restent les plus visés (98 victimes), en forte augmentation par rapport au mois précédent.

En mai 2018, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins 20 militaires des FARDC et trois agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En mai 2018, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 32 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, organisées par le BCNUDH ou conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires. Elles ont porté notamment sur les notions de base des droits de l'homme et du droit international humanitaire, les droits de l'homme et les libertés publiques en période électorale, les principes de base du *monitoring* et *reporting* de manifestations publiques, la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, et la protection et assistance aux victimes, témoins et défenseurs des droits de l'homme en RDC. Au total, ces activités ont connu la participation de plus de 1.877 personnes, dont au moins 461 femmes (près de 25%).

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité 31 cas de menaces et violations des droits de l'homme de 90 personnes, dont 10 femmes, parmi lesquelles 58 défenseurs des droits de l'homme, 22 journalistes et 10 victimes, sur l'ensemble du territoire de la RDC.